PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bastia, le 15/06/2021 à 15h30

POLLUTION MARITIME
Point de situation n°4

Les reconnaissances en terre et en mer effectuées sur le littoral du sud de la Haute-Corse depuis ce matin n'ont pas détecté de pollution, à l'exception de dépôts de très faible quantité sur la plage de Solaro qui ont été ramassées ce matin par les pompiers du SIS2B.

Dans ce contexte, le préfet a décidé des mesures suivantes.

L'arrêté d'interdiction des plages et de la baignade couvrant les communes d'Aleria à Ventiseri est abrogé. Par arrêté municipal, seul l'accès aux plages et à la baignade sur une partie de la commune de Solaro reste interdit.

Les analyses des eaux, dont les résultats sont attendus sous 48h permettront d'éclairer la décision quant à l'évolution de la mesure.

Le grau de l'étang de Palu a également été rouvert en fin de matinée. Seul l'étang d'Urbinu reste, à ce jour, fermé.

Le dispositif de surveillance en terre, mer et air est maintenu pour détecter le plus rapidement possible d'éventuels autres dépôts. Il est assuré par la gendarmerie, par les pompiers et avec le concours des maires et de clubs équestres de la région.

Le matériel nécessaire pour procéder à de nouveaux ramassages est situé sur zone et permet d'intervenir dans les meilleurs délais.

L'ensemble des services de l'État et les élus concernés restent pleinement mobilisés. Le COD et le plan POLMAR Terre reste activés.

En cas de découverte de résidus d'hydrocarbures, il est demandé de joindre immédiatement la gendarmerie (17) ou les pompiers (18) et de ne pas les ramasser soi-même.

Direction
du cabinet

Tél. : 04 95 34 51 63 - 06 80 38 45 01
Mél. : marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr
Communication interministérielle

Rond point du Maréchal de Hautecloque
20401 Bastia CEDEX